Communauté métropolitaine de Québec

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CONSEIL DE LA CMQUÉBEC



Cap sur 2030 : cinq priorités pour une région métropolitaine plus attractive, résiliente et solidaire

Avril 2026

MISE EN CONTEXTE

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) regroupe 28 municipalités et plus de 830 000 personnes, soit près de 10 % de la population québécoise. Son territoire comprend l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis ainsi que les MRC de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupré.

À la suite de la formation du nouveau conseil en novembre 2025, les élus ont identifié cinq priorités stratégiques afin de concentrer l'action métropolitaine au cours des prochaines années :

- Développement économique : bâtir une vision commune pour la prospérité de la région
- Mobilité durable : amplifier l'action métropolitaine
- Aménagement du territoire : optimiser l'urbanisation et accélérer la conservation du patrimoine naturel
- Résilience territoriale et changements climatiques : soutenir les municipalités face aux risques
- Agriculture et sécurité alimentaire : soutenir un territoire agricole vivant et nourricier

Ces priorités s'appuient sur des constats partagés à l'échelle du territoire et visent à orienter les décisions, les investissements et les collaborations d'ici 2030. Elles sont accompagnées de cibles ambitieuses pour l'avenir de la région métropolitaine, qui concernent l'ensemble du territoire et mobilisent plusieurs acteurs. La CMQuébec contribuera à l'atteinte de ces cibles, en collaboration avec les municipalités, les partenaires et les gouvernements, dans le respect de son mandat et de ses compétences.

Ces thématiques ne couvrent pas l'ensemble des actions de la CMQuébec, mais représentent les domaines où les efforts seront priorisés dans les prochaines années afin de maximiser l'impact à l'échelle métropolitaine.

La mise en œuvre de certaines priorités nécessitera l'appui des gouvernements et la collaboration de partenaires. À cet effet, des représentations pourront être faites afin de soutenir leur réalisation.

Enfin, un suivi périodique permettra d'ajuster les actions et de mesurer les résultats.

Des préoccupations partagées par les élus

En plus des priorités d'action confiées à la CMQuébec, les membres du conseil partagent certaines préoccupations importantes pour l'avenir de la région métropolitaine, qui vont au-delà des compétences légales ou du champ d'expertise de l'organisation.

Ces préoccupations comme le logement, l'itinérance, l'immigration ou les infrastructures, dépassent le mandat direct de la CMQuébec.

Toutefois, les élus souhaitent utiliser les instances métropolitaines comme espace de concertation et de représentation afin de faire avancer ces dossiers auprès des gouvernements et des partenaires concernés.



© Ville de Québec

PRIORITÉ 1.

Développement économique : bâtir une vision commune pour la prospérité de la région

Cible

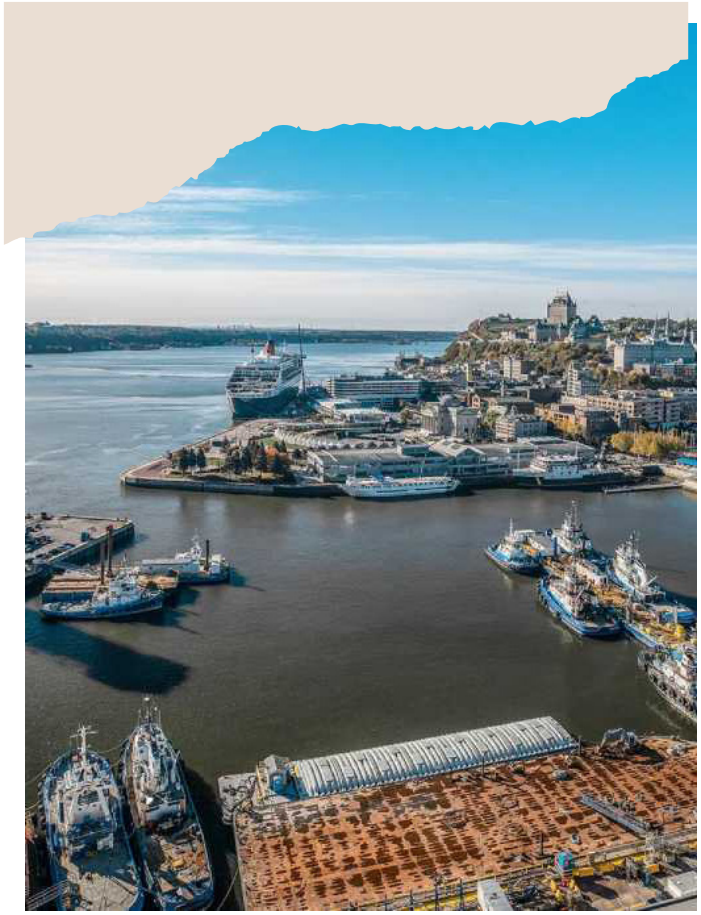
Positionner la région métropolitaine parmi les 5 plus performantes au Canada en termes de PIB par habitant.

Constat

Aujourd'hui, le développement économique de la région repose sur plusieurs initiatives portées à différentes échelles et souvent peu coordonnées entre elles.

Dans un contexte de forte concurrence entre les régions, de transformations rapides de l'économie et de rareté de main-d'œuvre, cette situation limite la capacité de la région à attirer des investissements et à tirer pleinement parti de ses atouts.

Mieux coordonner les actions et définir une vision commune permettrait de renforcer l'attractivité et la performance économique de la région métropolitaine.



© Port de Québec

Moyens

- Se doter d'un plan métropolitain des grands enjeux économiques.
- Exercer un leadership politique municipal, porté par la CMQuébec, pour mobiliser les élus et les principaux acteurs économiques autour de la mise en œuvre du plan des grands enjeux économiques.
- Mieux planifier et optimiser les zones industrielles et la circulation des marchandises.
- Structurer, de façon progressive, l'économie circulaire à l'échelle métropolitaine.
- Mettre en valeur le potentiel maritime et portuaire comme levier de développement économique.
- Mettre en valeur les atouts naturels et récréotouristiques du territoire, dont le fleuve et la Trame verte et bleue.

PRIORITÉ 2.

Mobilité durable : amplifier l'action métropolitaine

Cible

Préserver des temps de déplacement efficaces et améliorer l'accessibilité des déplacements à l'échelle métropolitaine.

Constat

Bien que la région métropolitaine de Québec fait bonne figure en comparaison avec d'autres régions métropolitaines, se déplacer efficacement demeure un défi pour de nombreux citoyens. Les déplacements sont encore largement faits en voiture, ce qui entraîne de la congestion, des temps de déplacement plus longs et une pression accrue sur les infrastructures.

La croissance des déplacements, notamment en provenance des secteurs périphériques, accentue ces enjeux et rend plus complexe l'organisation des transports à l'échelle du territoire. À cela s'ajoutent des transformations importantes du réseau de transport, qui auront des impacts sur les déplacements au cours des prochaines années.

Dans ce contexte, une action mieux coordonnée à l'échelle métropolitaine est essentielle pour maintenir des conditions de déplacement efficaces et améliorer l'accessibilité des différentes options de mobilité.

Moyens

- Accélérer la mise en œuvre de la vision métropolitaine de mobilité durable.
- Planifier le développement de la mobilité à l'échelle métropolitaine, par phases et tous modes confondus.
- Mettre en place de nouveaux leviers de financement pour soutenir les projets de mobilité.
- Permettre l'utilisation des mêmes titres de transport collectif sur l'ensemble du territoire.
- Mieux anticiper les effets de la croissance sur les déplacements.



PRIORITÉ 3.

Aménagement du territoire : optimiser l'urbanisation et accélérer la conservation du patrimoine naturel

Cible

Atteindre 20 % de milieux naturels conservés sur le territoire métropolitain.

Constat

La région métropolitaine connaît une croissance importante, ce qui augmente la pression sur le territoire. Chaque nouveau projet de développement pose la question de l'équilibre entre construire et protéger les milieux naturels.

Bien que le territoire soit encore largement naturel, seulement une faible part des milieux est réellement protégée. Cette situation rend plus difficile l'atteinte des cibles de conservation et met à risque la qualité des milieux de vie.

Le défi consiste à mieux planifier l'urbanisation et à accélérer la protection des milieux naturels, en travaillant de façon concertée à l'échelle de la région.

Moyens

- Poursuivre l'accompagnement des municipalités et des MRC dans la planification de leur territoire.
- Tenir un sommet métropolitain sur l'aménagement et la conservation.
- Mieux reconnaître et valoriser les milieux naturels déjà préservés sur le territoire.
- Mettre en place un fonds métropolitain pour protéger et restaurer les milieux naturels prioritaires.
- Soutenir la réalisation de projets structurants pour accélérer l'atteinte de la cible de 20 %.



© Ville de Québec

PRIORITÉ 4.

Résilience territoriale et changements climatiques : soutenir les municipalités face aux risques

Cible

Réduire les vulnérabilités des personnes et des biens.

Constat

Les changements climatiques entraînent une augmentation de la fréquence et de l'intensité de plusieurs aléas, comme les inondations, l'érosion ou les épisodes de chaleur extrême.

Dans plusieurs cas, les décisions d'aménagement du passé n'ont pas suffisamment tenu compte de ces risques, ce qui entraîne aujourd'hui des coûts importants pour adapter ou sécuriser des secteurs déjà développés.

Même si certains risques sont maintenant mieux encadrés, d'autres demeurent encore peu intégrés dans la planification.

Le défi consiste à mieux connaître ces risques et à les intégrer dès maintenant dans les décisions d'aménagement, afin d'éviter de reproduire les mêmes situations et de réduire les vulnérabilités du territoire.

Moyens

- Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les risques.
- Soutenir les municipalités dans leurs démarches d'adaptation.
- Déployer un outil d'aide à la décision pour évaluer les coûts et les impacts des projets de développement.
- Partager les connaissances sur les risques de façon adaptée aux différents publics.



PRIORITÉ 5.

Agriculture et sécurité alimentaire : soutenir un territoire agricole vivant et nourricier

Cible

Accroître l'accès physique et économique aux aliments locaux.

Constat

La région métropolitaine dispose d'un territoire agricole important, qui joue un rôle clé pour l'économie et l'alimentation de la population.

Toutefois, ce territoire est soumis à une pression croissante liée au développement urbain, et les initiatives en agriculture et en alimentation demeurent encore peu coordonnées à l'échelle métropolitaine.

Par ailleurs, l'accès à des aliments locaux et abordables varie selon les secteurs, ce qui soulève des enjeux de sécurité alimentaire.

Le défi consiste à mieux relier la production agricole, la transformation et l'accès aux aliments, afin de renforcer la capacité nourricière du territoire et de mieux répondre aux besoins de la population.



Moyens

- Soutenir les municipalités et les MRC dans la planification et la mise en valeur de l'agriculture et de l'alimentation, en zone agricole comme en milieu urbain.
- Mieux comprendre les enjeux de sécurité alimentaire à l'échelle métropolitaine.
- Renforcer la concertation entre les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation.
- Évaluer le potentiel de pôles agroalimentaires sur le territoire.
- Mieux relier l'aménagement du territoire, la production agricole de proximité et l'accès aux aliments afin de renforcer la capacité nourricière du territoire.

Communauté métropolitaine de Québec

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CONSEIL DE LA CMQUÉBEC